

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 27 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le 27 janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

Etaients présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. LASBROAS, Mme MALAVIEILLE, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, Mme ROSSI, M. DELHOMME, M. CHAPUIS, M. HAREL, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET, M. COURBIS, M. DULAUT.

Suppléants :

Mme COSTEROUSSE, M. THEARD, Mme CORNUT-CHAUVINC, M. MARILLER, M. DOREE, M. FLAMENT, M. CHANTEPY, M. CHANTRE.

Etaients absents excusés :

Titulaires :

M. ROMANET, M. CREMILLIEUX, Mme GAUCHER, M. COULON, M. GAILLARD, M. TENA, Mme BERTRAND, M. DESGRANGES.

Suppléants :

M. DARNAUD, M. FRACHON, M. MIENVILLE, M. GAILLARDON, M. CONSOLA, Mme FIEF, Mme MARTIN, M. VIGNON, M. GINE, M. SOUCHE, Mme BONNET, Mme BONNEFONT, M. BRANNELEC, M. BREYNAT, Mme MICHEL, Mme LAPASSET, Mme TARAQUOIS.

Monsieur ROMANET, Madame GAUCHER, Messieurs GAILALRD, TENA, DESGRANGES, membres titulaires étant absents excusés, Madame COSTEROUSSE, Monsieur THEARD, Madame CORNUT-CHAUVINC, Messieurs DOREE et FLAMENT, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Messieurs CREMILLIEUX, COULON et Madame BERTRAND, membres titulaires n'ont pas été remplacés.

Madame Joëlle CORNUT-CHAUVINC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N°2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué aux finances

Le Président, par ailleurs Président de l'Association des Maires de l'Ardèche, revient sur la réforme de la taxe professionnelle et insiste sur le rôle important de l'AMF qui a permis d'amender le projet. Ainsi, le lien entre le territoire et l'économie est maintenu avec l'intégration au niveau local d'une part de la valeur ajoutée. Il estime que la CCRC ne devrait pas être « perdante ». Par contre, on peut avoir des inquiétudes pour les départements, qui pourraient être contraints de revoir leurs dispositifs d'aide aux communes, dont on connaît, en Ardèche, l'importance.

INTRODUCTION

L'élément important de cette année 2009 aura été l'intégration de la commune de Soyons. Sur le budget principal, cela a eu un impact sur les dépenses et recettes relatives aux compétences transférées, à savoir la voirie, le site et le massif ainsi que le musée. Bien sûr, la taxe professionnelle de la commune a aussi été transférée à la communauté de communes. Quant à l'attribution de compensation de la commune, elle a été votée par le conseil communautaire, sur proposition de la CLECT qui s'est réunie à deux reprises. Les comparaisons avec les montants 2008 sont de ce fait un peu « faussées », par contre, ce qui est important ce sont les équilibres et marges dégagées.

A un niveau plus général, l'année 2008 s'était terminée par une crise financière et économique majeure, avec un impact direct pour la conclusion des contrats de prêts qui avait été rendue difficile. L'année 2009 a vu les taux d'intérêt redescendre, ce qui s'est ressenti sur les contrats à taux variables en cours, les prix stagner voire diminuer, mais les prestations et fournitures pour lesquelles des hausses étaient déjà intervenues n'ont pas baissé, à l'exception du carburant, qui représente un poste important au vu de la flotte de véhicules que nous avons. La situation économique est restée tendue, que ce soit du point de vue de l'emploi, même si très « égoïstement », la masse salariale ne rentre pas en compte dans la taxe professionnelle ou du point de vue de l'activité immobilière. La CCRC n'est pas directement concernée car elle ne perçoit pas les droits de mutation ou la TLE, mais les communes membres ont pu être impactées par la baisse de ces recettes ou par le retard pris par certains projets immobiliers, notamment à vocation d'activités économiques.

❖ BUDGET GENERAL

Résultats provisoires de l'exercice 2009

Comme chaque année à cette période, les résultats provisoires communiqués ne tiennent pas compte des « restes à réaliser » (dépenses et recettes engagées sur l'exercice mais pas encore réalisées) et ont anticipé dans la mesure du possible la « journée complémentaire » qui permet de payer certaines dépenses et encaisser les recettes qui arriveraient en janvier 2010 mais concerneraient encore l'exercice 2009.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses de fonctionnement, leur montant global devrait être de l'ordre de 5.5 M€.

Parmi celles-ci, au titre des frais de personnel, il y a l'impact du personnel transféré par la commune de Soyons et la création d'un poste affecté au musée et au site subventionné au départ par le conseil général. Les deux personnes en contrat CAE depuis 2 ans ont été nommées sur des emplois de la fonction publique. Début 2009, le technicien assainissement (Mr Bouèle) a pris son poste (remplacement mutation), il est d'ailleurs mis à disposition du syndicat mixte à 25% pour les travaux d'adduction d'eau, et au début de l'été, un contrôleur est arrivé en mutation (Mr Farcy) pour remplacer Mr Cagnin, parti dans le sud. Enfin, il faut signaler qu'un agent du service voirie est parti en disponibilité pour une période d'un an renouvelable, demande de renouvellement d'ailleurs faite pour 2010, afin de travailler dans une entreprise privée.

Quant aux recettes, nous pensions augmenter assez fortement le taux de la taxe professionnelle, la prévision budgétaire ayant été établie en fonction de cet élément, mais au final, nous n'avons pu augmenter que de façon minime cette recette, le taux passant de 15.80% à 15.83%. L'ajustement nécessaire a été fait par décision modificative en décembre. Toutefois, mi-janvier 2010, nous avons reçu un rôle supplémentaire se rapportant à 2009, nous permettant au final de dépasser la prévision budgétaire qui correspondait au montant des notifications reçues.

Toujours en ce qui concerne la taxe professionnelle, le plafonnement a eu un effet accru en 2009 avec un montant de près de 81 000€, alors qu'il n'était que de 27 000 € à l'origine.

La DGF, y compris intégration de Soyons, a pour sa part été supérieure à notre prévision, et a donc été majorée en décembre.

Au vu des différents ajustements opérés en cours d'année, notre réserve de dépenses imprévues, de l'ordre de 200 k€ lors du vote du budget primitif, a été ramenée à un peu plus de 110 k€, ceci afin de tenir compte en particulier de la majoration des dépenses relatives à l'entretien de la voirie.

Globalement, l'excédent de la section de fonctionnement devrait être supérieur à celui des dernières années pour s'établir à environ 2 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En ce qui concerne les acquisitions de matériel, après près de 18 mois d'attente, le camion « bouille » a été réceptionné au printemps, sa mise en service s'étant accompagnée d'une forte augmentation des dépenses de fournitures de voirie. Du matériel de déneigement a été acheté pour ce nouveau véhicule. Par ailleurs, on a fait l'acquisition d'une voiture et d'un deuxième « piaggio » (petit utilitaire).

Les dépenses de voirie communautaire ont porté principalement sur la réfection du chemin des Mulets, la création d'un accès pour la nouvelle déchetterie, le traitement des eaux pluviales quartier Biguet à Toulaud, et, en fin d'année la réalisation de deux giratoires à Guilherand sur la route de Cornas a été engagée. Quant à la montée des Freydières, les études préalables ont été faites, les premiers travaux devraient pouvoir débuter en cours d'année 2010.

Les communes, dans le cadre de leur enveloppe annuelle ont engagé différents travaux, les communes de Chateaubourg et Soyons souhaitant investir plus que le montant « normal » ont versé des fonds de concours.

Un autre projet important a été mis « sur les rails », celui de l'éclairage du site de Crussol, les demandes de subventions ayant été déposées, le projet finalisé techniquement et devant démarrer début 2010.

Un certain nombre de projets inscrits au budget « pour mémoire » n'ont pas bougé. On peut citer à ce titre l'aire d'accueil des gens du voyage pour laquelle nous n'avons pas de terrain disponible, toutes les communes ayant été interrogées à la suite d'une relance de la préfecture. Idem pour la zone des Terres Longues à St Péray, ou le centre nautique.

Des dépenses récurrentes, telles des acquisitions de matériel et de mobilier ont été effectuées.

Avec l'intégration de Soyons, dès cette année, des investissements ont été prévus sur le site, avec la commande (paiement partiel en 2009 et solde en 2010) de nouveaux « animaux » préhistoriques, livrés non sans quelques difficultés d'acheminement, fin décembre.

L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 800 k€ sur les 1,655 M€ inscrits, le montant ayant été ajusté en fonction des dépenses effectuées et de celles qui ne le seront pas sur l'exercice.

En l'état actuel de la réalisation du budget, la section d'investissement devrait être déficitaire, de l'ordre de 250 k€, ce qui est une situation normale puisque le virement prévisionnel (excédent des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement) inscrit pour 1.5 M€ ne se réalise pas sur l'exercice.

Globalement, et hors « restes à réaliser », le résultat du budget principal est comparable, voire un peu supérieur à ceux de 2008 et 2006, l'année 2007 ayant connu une baisse anormale du fait du problème de bases de taxe professionnelle.

Les perspectives 2010

L'élément capital qui va affecter toutes les intercommunalités à fiscalité propre et les communes qui ne sont pas intégrées dans ce type d'intercommunalité, c'est la suppression de la taxe professionnelle. Elle doit être remplacée selon les modalités expliquées dans **la note annexée**, avec, pour 2010 un dispositif de « compensation relais » qui devrait nous assurer au moins le produit 2009 et la possibilité ultime d'augmenter le taux de taxe professionnelle dans des conditions très strictes. A ce jour toutefois, ces dispositions transitoires ne sont pas encore très claires.

Enfin, sur ce thème de la taxe professionnelle, signalons que nous avons engagé une étude sur les bases afin qu'elles soient correctement prises en considération dans de futures compensations. Diverses démarches auprès des services des impôts ont été entreprises dont nous attendons les réponses, aucun lien ne pouvant être fait à ce jour avec le rôle supplémentaire arrivé mi-janvier 2010 pour 2009.

Quant au contexte économique général, il semblerait qu'une reprise « un peu molle » soit programmée, ce qui pourrait entraîner une reprise de l'inflation. Du point de vue des taux d'intérêt, la BCE n'envisage visiblement pas à brève échéance de remonter son taux directeur (1%) mais limite déjà ses interventions sur les marchés financiers en injectant moins de liquidités. On peut raisonnablement penser que les taux particulièrement bas depuis quelques mois (moins de 2% taux de référence plus marge) s'orientent à la hausse, dans une proportion limitée.

Par ailleurs, avec la création de l'agglomération valentinoise « Valence Agglo Sud Rhône Alpes » et la dissolution fin 2010 du syndicat de services Valence Major, la CCRC sera certainement appelée à prendre de nouvelles compétences (SCOT, ordures ménagères), pour les exercer directement ou le cas échéant les subdéléguer.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme nous l'avons vu, nous sommes très dépendants du montant qui nous sera attribué au titre de la compensation de la taxe professionnelle puisque cette recette représentait en 2009 4.4 M€ sur un total de la section de 7 M€.

Il faudra veiller à contenir la progression de nos dépenses d'entretien de voirie si nous souhaitons conserver des marges financières nous permettant d'engager des investissements nouveaux.

Il n'est par ailleurs pas prévu de recrutements supplémentaires, toutefois, plusieurs agents souhaitent bénéficier des mesures règlementaires permettant de travailler à temps partiel pour permettre une activité privée par ailleurs, le temps ainsi libéré ne permettant toutefois pas la création d'un poste à temps plein.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour la voirie communautaire, nos investissements porteront sur le chemin des Freydières, pour lequel il y a depuis plusieurs années un reste à réaliser. L'aménagement des deux ronds points boulevard Charles de Gaulle à Guilherand Granges devrait se poursuivre, et les travaux annexes aux travaux d'assainissement du quartier de Marcale à St Péray devraient s'engager.

Le chantier de l'éclairage du site de Crussol devrait débuter comme indiqué, ce chantier devant se dérouler sur deux ans, afin de percevoir des subventions, qui sont plafonnées au titre de plusieurs exercices.

Un autre projet devrait avancer un peu, celui de l'aménagement des bords du Rhône. Celui-ci devrait être affiné afin de tenir compte des nouvelles législations et de la présence des captages d'eau potable. Il sera complété par la partie soyonnaise au sud.

Il serait par ailleurs nécessaire de renouveler une partie du matériel de déneigement et certains véhicules, mais ceci reste lié à ce que deviendra la voirie dans les années futures.

En dehors de ces opérations déjà importantes, il paraît difficile d'engager d'autres actions. L'aire d'accueil reste en discussion, son positionnement n'étant pas fixé, le centre nautique figure dans nos statuts, mais ne fera pas l'objet de dépenses.

❖ BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

Résultats de l'exercice 2009

SERVICE EN REGIE

Au niveau de la section de fonctionnement, pour les dépenses, il n'y a aucun élément particulier à signaler, si ce n'est le « retour à la normale » des dépenses d'entretien des réseaux après le pic de l'année 2008 du aux intempéries de septembre. Comme indiqué en début 2009, le budget comportait une « nouveauté », à savoir une participation au budget principal pour le remboursement des frais de personnel, principalement le technicien chargé de l'assainissement. Quant aux recettes, la redevance d'assainissement est conforme aux prévisions (190 k€), les taxes de branchement sont par contre en retrait par rapport à l'inscription budgétaire, qui correspondait au produit 2008 (15 k€ encaissés pour 30 k€ inscrits).

Le résultat d'exploitation devrait être du même ordre que l'an passé, à savoir cent mille euros environ, un résultat assez stable depuis quelques années.

Quant à la section d'investissement, en dehors du remboursement du capital des emprunts, un peu moins de 170 K€ de travaux ont été réalisés, principalement dans le cadre du marché à bons de commande et les premiers honoraires pour les travaux de transfert des effluents de Toulaud via St Péray ont été réglés. Cette opération inscrite pour 950 k€ ne débutera vraiment qu'en 2010.

De ce fait, il n'a pas été utile de mobiliser l'emprunt, inscrit pour 536 k€. A contrario, les subventions programmées pour 320 k€ n'ont logiquement pas été encaissées.

La section d'investissement devrait être excédentaire, comme elle l'était déjà en 2008.

SERVICE EN AFFERMAGE

Avec l'adhésion de la commune de Soyons au 1^{er} janvier 2009, comme cela avait été fait pour les autres communes lors de la création de la CCRC, nous avons intégré les résultats du budget annexe de la commune, à savoir 61 k€ en fonctionnement et 52 k€ en investissement.

En ce qui concerne les autres éléments de la section de fonctionnement, l'essentiel des charges porte sur la redevance acquittée auprès de VNF pour le passage de nos réseaux dans le domaine concédé, et sur le remboursement des intérêts d'emprunt (260 k€). Comme pour le budget en régie une participation au budget principal pour frais de personnel est prévue.

Quant aux recettes, elles se composent de la redevance (494 k€ encaissés pour 400 k€ inscrits), des taxes de branchement (supérieures à l'inscription budgétaire-73 k€ encaissés pour les 4 communes comprises dans ce budget, la principale recette concernant l'immeuble « les terrasses de Crussol » à Guilhaud) et des primes d'épuration pour les stations de Cornas, Soyons et Toulaud, soit au total 16 k€.

Globalement, la section de fonctionnement sera donc excédentaire d'environ 400 K€, un résultat supérieur à 2008 ce qui s'explique principalement par la progression de la redevance.

Sur la section d'investissement, les travaux ont porté sur le raccordement de Cornas à la STEP de Guilhaud Granges via St Péray (1.3 M€), la fin du chantier de raccordement de Toulaud (210 k€), divers travaux à Soyons dont la rue des Quadrettes, pour un peu plus de 140 k€ au total, et les marchés à bon de commande pour 267 k€.

Pour financer cet important programme d'investissement (1.9 M€ cette année pour 1.4 M€ l'an passé et 659 k€ en 2007), il a été nécessaire de recourir à l'emprunt pour la totalité de l'inscription budgétaire (795 k€). Des subventions ont aussi été perçues (684 k€) et de la TVA encaissée pour 232 k€.

La section d'investissement devrait être à l'équilibre, voire très légèrement excédentaire.

SERVICE DE LA STEP

Sur la section de fonctionnement, les deux dépenses essentielles sont le contrat d'entretien de la société Degremont (un peu plus de 500 k€) et le remboursement des intérêts d'emprunt pour 143 k€.

Les recettes proviennent d'une part de la prime d'épuration, soit 171 k€ encaissés (119 k€ en 2008) pour 100 k€ prévus. D'autre part elles résultent de la redevance, le montant encaissé est de l'ordre de 660 k€, un montant comparable à 2008 bien que nous ayons modifié la répartition de la redevance entre la collecte et le traitement des effluents.

Quant à la section d'investissement, la seule dépense réelle concerne le remboursement du capital des emprunts pour 133 K€. Les recettes sont constituées exclusivement d'écritures d'ordre (amortissements, virement prévisionnel).

Au final, ce budget devrait clôturer en étant excédentaire d'un peu plus de 200 K€ toutes sections confondues.

Les perspectives 2010

Pour alimenter ces budgets, les tarifs de la redevance qui ont atteint les valeurs cibles en 2009 à savoir : 52 € en ce qui concerne la part fixe et 1.14 €/m³ en ce qui concerne la part variable, (répartis entre la collecte et le traitement des effluents, ces tarifs englobant en cas de contrat d'affermage, la part du délégataire) seront légèrement augmentés pour permettre la poursuite des importants travaux de raccordement des différentes communes à la STEP de Guilhaud Granges.

Les opérations les plus importantes des prochains mois seront d'une part comme nous l'avons vu, la réfection du réseau quartier de Marcale à Saint Péray, afin d'absorber dans de bonnes conditions le flux supplémentaire provenant de Toulaud, ce chantier étant porté par le budget annexe en régie. La première tranche des travaux de raccordement de la commune de Chateaubourg devrait faire l'objet d'études plus poussées, les travaux devant se réaliser fin 2011 ou début 2012.

En ce qui concerne le budget en affermage, après d'importants investissements ces dernières années ayant nécessité de recourir à l'emprunt, augmentant fortement notre annuité, l'année 2010 devrait être une année de transition. Divers chantiers sont programmés sur Guilhaud Granges et hameau de la Vialle à Cornas. D'autre part, l'avant projet en vue du raccordement de la commune de Soyons sera établi.

❖ BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA PLAINE

En ce qui concerne ce budget, il a été créé en 2009 avec la réalisation sur l'exercice des premières acquisitions, financées par un emprunt souscrit pour 400 k€. En 2010, le projet d'aménagement devrait être finalisé, les acquisitions restantes ou à opérer avec la commune de Soyons seront régularisées. Conformément à la délibération prise fin 2009 par le conseil communautaire, un terrain devrait être vendu à la société Léovita.

CONCLUSION

L'année 2010 sera importante sur deux points principaux, d'une part la réforme de la taxe professionnelle dont l'impact aujourd'hui est encore mal évalué, d'autre part la création de « Valence agglomération sud Rhône Alpes » qui va entraîner de facto la disparition en fin d'année de Valence Major, syndicat auquel adhéraient trois communes sur six (Guilhaud Granges, St Péray et Cornas), et avec laquelle il a été annoncé que la CCRC fusionnerait au 1^{er} janvier 2012. L'année 2010 devra donc être mise à profit pour étudier les conditions de la disparition programmée de la CCRC avec à traiter la problématique de la voirie.

Réforme de la taxe professionnelle

Le dispositif antérieur à 2010

- La taxe est votée par chaque échelon territorial : commune ou EPCI
Département
Région
- Elle est calculée à partir de : la valeur locative foncière pour 17%
Les équipements et biens mobiliers pour 80%
Une fraction recettes pour certaines professions libérales pour 3%

- Règles de plafonnement et de liaison des taux (hausse majorée de 1.5 par rapport à la hausse des taux ménages)
- Plafonnement à 3.5 % de la valeur ajoutée (pour mémoire, en 2009, montant prélevé de l'ordre de 81 000 €).

Le nouveau dispositif à partir de 2011

CET (Cotisation Economique Territoriale) qui se décompose en :

- **CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)** qui correspond à la part foncière de l'ex TP avec création d'un abattement de 30% de l'assiette foncière pour les entreprises industrielles.
- **CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)** qui s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 500 k€ avec un barème national progressif, plafonné à 1.5%.

Pour les entreprises qui ont un chiffre d'affaire inférieur à 500 k€, une cotisation minimale de 250 € est créée.

La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée au lieu de 3.5 %.

Répartition du nouvel impôt :

- **CFE** en totalité au niveau local (communes ou EPCI) majorée des frais de gestion transférés par l'Etat*
- **CVAE** : 26.50 % au niveau local
48.50 % pour les départements
25 % pour les régions

Autres dispositions

- **IFER** : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (EDF, AREVA, SNCF...)
- **TaSCom** : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- **TH** départementale versée au niveau local, majorée des frais de gestion transférés par l'Etat*
- **TFNB** départementale et régionale versée au niveau local, majorée des frais de gestion transférés par l'Etat*

**les frais de gestion prélevés sur les impôts sont ramenés de 8 % à 3 % au profit de l'Etat, la différence est transférée par l'Etat aux collectivités (le montant payé par les contribuables est a priori inchangé)*

La réforme prévoit une « clause de revoyure » pour tenir compte le cas échéant de la réforme territoriale programmée en 2010.

Les dispositions transitoires 2010 (dans l'attente de notification)

La taxe professionnelle est supprimée dès 2010 pour les entreprises, les nouvelles cotisations seront perçues par les collectivités à partir de 2011. Pour l'année 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, les collectivités percevront une **compensation relais** qui sera en quelque sorte le point de référence pour les années ultérieures.

Base de calcul

Sera retenue pour chaque collectivité, la formule la plus avantageuse des deux :

- Bases 2009 x taux 2009
- Bases 2010 x taux 2009(= taux 2008 x 1% au maximum)

Majoration de la compensation relais (taux relais)

Pour les seuls EPCI à fiscalité propre et communes (à l'exclusion donc des départements et des régions) il sera possible d'augmenter le taux de la taxe professionnelle avec application de règles de plafonnement et de liaison des taux plus restrictives puisque le coefficient d'augmentation de la TP par rapport aux taxes ménages ne sera plus d'1.5 mais de 1.

De plus, il sera appliqué un coefficient de 0.84 (soit un abattement de 16%) sur la hausse votée.

DELIBERATION N°01-2010 :

- Vu les éléments communiqués par le vice-Président chargé des finances,
- Vu l'avis de la commission des finances du 20 janvier 2010

Le conseil communautaire :

- prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire

N°3 – MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°02-2010 :

Monsieur le Président expose.

- Avec le remodelage du paysage intercommunal local, et plus particulièrement la création de la communauté d'agglomération « Valence Agglo. Sud Rhône-Alpes », il est nécessaire de redistribuer l'exercice de certaines compétences.
- Il s'agit tout d'abord de la compétence SCOT qui appartient aujourd'hui individuellement aux communes. Dans le cadre de la création d'un syndicat mixte en cours, il apparaît plus opportun pour les communes de participer aux travaux en étant regroupées dans des entités pertinentes qu'en ordre dispersé. C'est pourquoi, la communauté de communes pourrait exercer cette compétence, qui dans le Code Général des Collectivités Territoriales figure en première place des compétences obligatoires au titre de l'aménagement du territoire.
- Il s'agit ensuite de l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour lesquels, pour une partie des communes, les contrats en cours expirent fin 2010, la procédure en vue de leur renouvellement doit donc être engagée sans délai, dans le cadre d'un groupement de commande, ce qui permettra d'avoir une qualité de service accrue et un coût économique sans doute plus avantageux. Il est donc nécessaire que la Communauté de Communes puisse exercer cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de modifier comme suit les statuts :

ARTICLE 6 : COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A) Compétences obligatoires :

1 – Aménagement de l'espace communautaire :

ajout d'un 3^{ème} alinéa :

- Schéma de cohérence territorial et schéma de secteur

B) Compétences supplémentaires :

1 – Protection et mise en valeur de l'environnement :

ajout d'un 7ème alinéa :

- élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés (collecte et traitement)

Le reste sans changement.

- précise que cette modification statutaire sera soumise aux conseils municipaux des communes membres pour approbation dans les conditions de la majorité qualifiée.

N°4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°03-2010 :

Monsieur le Président expose.

- Dans les services techniques 3 agent ont réussi l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il propose de créer les postes correspondants pour permettre leur avancement de grade.
- Dans le service de Crussol : il est proposé de recruter un chargé de mission pour assurer la gestion et l'animation des actions projetées sur le « site naturel des massifs de Crussol – Soyons » en partenariat avec l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Vu le tableau des effectifs 2009,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :
 - 3 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe qui remplaceront les 3 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe des agents promus à leur date de nomination.
 - 1 poste de chargé de mission pour assurer la gestion et l'animation du « site naturel des massifs de Crussol – Soyons ».

N°5 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°04-2010 :

Monsieur le Président expose.

Par délibération n°57-2007 du 19 décembre 2007 le conseil communautaire avait décidé de renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 les conventions de mise à disposition de personnel conclues avec les communes de Guilhaud-Granges, de Saint-Péray et avec le Syndicat Mixte du canton de Saint-Péray.

Il est proposé de modifier l'annexe de cette délibération qui fixait dans un tableau récapitulatif la liste des personnels mis à disposition avec leur grade, service et fonctions dans la Communauté de Communes Rhône-Crussol.

La modification consiste à substituer à la fonction de chef de service celle de Directeur Général Adjoint pour l'ingénieur principal mis à disposition par la commune de Guilhaud-Granges.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de modifier l'annexe de la délibération n°57-2007 susvisée avec le nouveau texte ci-joint,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à passer pour la modification de la convention de mise à disposition de personnel par la commune de Guilhaud-Granges auprès de la communauté de communes.

N°6 – DEMANDE DE SUBVENTION MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT MARCALE 2 A SAINT-PERAY

Rapporteur : Monsieur M. LETANG, Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement

DELIBERATION N°05-2010 :

Monsieur LETANG Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement expose.

Un marché de travaux, sous la forme de la procédure adaptée, concernant la restructuration d'assainissement Marcale 2 – Saint-Péray Transfert des effluents de Toulaud a été passé en date du 30 décembre 2009. L'entreprise attributaire du marché est le groupement BOISSET TP/SOGEA qui a pour mandataire la société BOISSET TP et sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin.

Dans le cadre du contrat Doux Mialan il est nécessaire de solliciter les aides notamment auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour, soit à l'unanimité :

Article 1 : sollicite, en application du Contrat Doux Mialan, les aides nécessaires auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour l'opération Marcale 2 –Saint –Péray transfert des effluents de Toulaud inscrit dans le contrat Doux Mialan au titre des opérations 2009 en assainissement d'une dépense globale de 897 604,22€ HT suivants les dossiers de marché.

Article 2 : dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites en tant que de besoin au budget de la communauté de communes.

**N°7 – ACCEPTATION DES DONS POUR L'ECLAIRAGE DU CHATEAU DE CRUSSOL –
CONVENTION DE MECENAT AVEC ERDF**

Rapporteur : Monsieur G. CHAPUIS

DELIBERATION N°06-2010 :

Monsieur Gérard CHAPUIS, Vice-président expose que les travaux d'éclairage du Château de Crussol peuvent être financés avec l'aide d'entreprises dans le cadre de conventions de mécénat.

Il est proposé de passer avec l'entreprise Electricité Réseau Distribution France (ERDF) ce type de convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de passer avec l'entreprise ERDF une convention de mécénat (texte ci-annexé) pour la « mise en lumière des spectacles du Château de Crussol » pour une durée de 3 ans à compter de l'année 2009,
- accepte le don de 9 000 € prévu par cette convention,
- charge Monsieur le Président de sa signature et de toutes les suites à donner pour son exécution.

N°8 – QUESTIONS DIVERSES

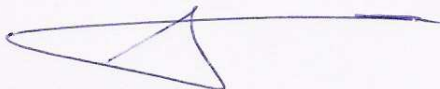
Pour les conseillers communautaires qui en sont membres, il est rappelé que la commission chargée de l'examen du budget se réunira le mercredi 10 mars 2010.

N°9 – ARRETES DU PRESIDENT

Aucune observation.

Fin de la réunion à 18 h 40

Le Secrétaire de séance,
Mme Joëlle CORNUT-CHAUVIN



Le Président,
HJ ARNAUD

